



FICHE DE PRE-INSCRIPTION AUX COURS HEBDOMADAIRES 23-24

Abonnement à l'année – Valable jusqu'au 31 juillet 2023

Nom :
Prénom :
Email :
Facebook/Insta
Année de Naissance : Téléphone :
Adresse.
Code Postal. Ville.
Profession.
Représentant légal pour les mineurs : Nom. Téléphone.

1 - JE REPORTE ICI LE(S) NUMERO(S) DU/DES COURS CHOISI(S) ET LE TARIF CORRESPONDANT (Voir page suivante)

	NUMERO	TARIF NORMAL	TARIF ETUDIANT
1 ^{ER} COURS	€ (A)€ (A)
2 ^E COURS		(..... € + A €) x 0,85 =..... €	(..... € + A €) x 0,85 =..... €
PASS (700€)			
ADHESION 23-24 (à payer séparément)		10€	10€
TOTAL		€	€

> **Les tarifs indiqués ci-dessous tiennent compte de la réduction de 10% pour les inscriptions effectuées avant le 31 juillet.**

> **Si vous vous inscrivez à 2 cours, vous devez appliquer 15% de réduction sur la somme totale**

PAIEMENTS :

- Je règle mon **Adhésion (10)€** Je joins un règlement à part : en espèce par chèque

- Je règle mon **inscription** :

en espèce en une seule fois

par chèque en : 1 fois 2 fois 3 fois - Merci de noter les mois d'encaissement des chèques : juillet-aout / sept / oct – à renvoyer avec le bulletin à AfroMundo, 03 Boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon

Je peux aussi régler en ligne (par CB en une seule fois), Toutes les infos sur le site www.afromundo.fr

Je note que l'inscription à l'activité est annuelle et qu'aucun remboursement ne sera consenti. Seules les demandes de remboursement avant janvier 2024 pour raison médicale entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité concernée, et les mutations professionnelles hors région sont prises en compte. Elles doivent être présentées par écrit accompagnées selon les cas d'un certificat médical explicite ou d'une attestation de l'employeur.

j'ai pris connaissance du règlement intérieur (ci-dessous) et en accepte les conditions

je déclare être en condition physique pour suivre les ateliers auxquels je m'inscris et détenir un certificat médical de moins de 3 mois (pas besoin de le fournir)

J'autorise mon enfant mineur à participer aux ateliers auxquels il est inscrit

Fait à, le Signature :

TARIFS :

Nos tarifs varient en fonction de la durée des cours et de la présence ou non de musiciens pour accompagner le cours.

> Les tarifs indiqués ci-dessous tiennent compte de la réduction de 10% pour les inscriptions avant le 31/07

> le tarif étudiant s'applique aux personnes disposant d'une carte étudiante

N°	Jours, horaires et Lieu	Cours	Durée	Tarif Pré-insc.	Tarif Etudiant*
1	Lundi 18h30-20h - La Rayonne	Sabar - Tous Niveaux - Pape Sy	1h30	315€	280 €
2	Lundi 18h30-20h30 - La Rayonne	Sabar - Inter-avancé - Pape Sy	2h	395 €	350 €
3	Lundi 20h30-22h - La Rayonne	AfroFusion - débutants - Losnei	1h30	300 €	265 €
4	Mardi 18h30-20h - Centre sl Cusset	Danses de Guinée - débutant - Sabrina	1h30	315 €	280 €
5	Mardi 20h-21h45 - Centre sl Cusset	Danses de Guinée - inter-avancé - Sabrina	1h45	365 €	325 €
6	Mercredi 18h45-20h45 - Ecole J. Zay	Krump - tous niveaux - Marvelous	2h	370 €	330 €
7	Mercredi 19h15-20h45 - Ecole J. Zay	Hip Hop - débutant - Ben Tanoh	1h30	300 €	265 €
8	Jeudi 18h30-20h - Centre sl de la Ferrandière	Hip Hop - inter-avancé - Ben Tanoh	1h30	300 €	265 €
9	Jeudi 18h-19h - La Rayonne	AfroFusion - enfants 7-14 ans - Losnei	1h	200 €	
10	Jeudi 18h-19h - La Rayonne	AfroFusion - enfants & parents*	1h	270 €	
11	Jeudi 19h-20h30 - La Rayonne	AfroFusion - intermédiaires - Losnei	1h30	300 €	265 €
12	Jeudi 20h30-22h - La Rayonne	AfroFusion - avancés - Losnei	1h30	300 €	265 €

* Les parents sont aussi acceptés, le tarif est pour le duo (parents-enfants)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : INSCRIPTION

Le dossier d'inscription : fiche d'inscription remplie, participation aux frais (PAF) est à transmettre à AfroMundo 39 rue G. Courteline 69100 Villeurbanne (adresse postale). Seules les personnes s'étant acquittées de leur adhésion et de leur droit d'inscription peuvent participer aux ateliers.

Article 2 : HORAIRES

Chaque participant est tenu de respecter les horaires afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours. Les enfants de moins de 10 ans doivent impérativement être repris par un adulte à la fin de la séance. Les mineurs étant dans l'obligation de quitter un entraînement ou une représentation avant sa fin devront fournir une décharge des parents ou être accompagnés par une personne majeure.

Article 3 : LOCAUX ET MATERIEL

Chaque participant est responsable des locaux et du matériel mis à disposition. Il devra veiller à leur respect et à leur bon ordre.

Article 4 : ACCES AU COURS

L'accès aux salles de cours est réservé aux membres inscrits pour la saison.

Article 5 : ENSEIGNEMENTS

Les cours sont sous la responsabilité d'un enseignement représentant de l'Association. Tout participant doit suivre ses instructions. Le rangement du local et du matériel font partie de la séance. Une tenue adaptée à la pratique de l'activité est exigée.

Article 6 : REPRESENTATIONS

Toute personne participant à des représentations publiques avec l'Association devra utiliser une tenue conforme aux normes établies par son enseignant. Il est possible que vous soyez photographié, filmé ou enregistré dans le cadre de ces représentations. AfroMundo pourra utiliser ces images pour promouvoir ses activités. Toute autre utilisation fera l'objet d'une autorisation spécifique de votre part.

Article 7 : SECURITE

Il est interdit aux participants d'utiliser les salles de cours en dehors des horaires attribués l'Association. Hormis l'exclusion et l'expulsion immédiate des intéressés, l'association déclinera toute responsabilité en cas d'accident. Par ailleurs, aucun exercice ne peut être pratiqué sans l'autorisation d'un enseignant.

Article 10 : ANNULATION ET CHANGEMENT DE COURS

Par AfroMundo :

Nous nous réservons le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est inférieur à 8 personnes pendant le 1er mois d'activité. Dans cas, les remboursements seront calculés au pro rata temporis pour les forfaits annuels et sur la base des cours non utilisés pour les cartes de cours.

Par l'élève :

Toute inscription est définitive. Un fois dans l'année, il pourra cependant échanger définitivement de cours, la régularisation du paiement sera alors faite.